

de 25 francs par mois, plus 100 francs d'entrée. A partir de douze ans, elles sont occupées aux travaux d'aiguille, spécialement à la broderie des ornements d'église. Le produit de leur travail diminue le prix de la pension : il se réduit à 20 francs de douze à quatorze ans ; à 15 francs, de quatorze à dix-huit ans. L'établissement renferme environ trois cents enfants ; il leur fournit, à leur sortie, un trousseau.

Un Ouvroir, sous le nom d'Ouvroir Marie-Joseph, est établi au n° 64 de la rue Picpus. Il peut contenir soixante jeunes filles qui y sont établies à demeure et payent 26 francs par mois. Les unes sortent de l'établissement, les autres viennent du dehors. Elles se suffisent presque toutes par leur travail.

S'adresser, pour le pensionnat et l'Ouvroir, à la maison, rue Picpus, 60, ou à M. le comte ADOLPHE DE MADRE, 35, boulevard des Invalides.

### ŒUVRE DES SAINTS-ANGES

7, passage Dulac. — Rue de Vaugirard, 183,  
Reconnue d'utilité publique en 1861.

Cet établissement a été fondé en 1844 par

Madame DUBOIS. Il est dirigé depuis cinquante ans par les Filles de la Sagesse. On y reçoit les orphelines de deux à huit ans, on les garde jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Le prix de la pension est de 250 francs, plus 100 francs pour le trousseau, la première année. Quand les enfants ont atteint l'âge de quatorze ans, elles sont gardées gratuitement à la maison. Leur temps est partagé entre les classes où elles reçoivent l'instruction et les différents travaux qui conviennent à leur sexe. Leur nombre varie de quatre-vingt-dix cent.

À vingt et un ans les enfants sont pourvues d'un trousseau et placées suivant leur aptitude, surtout comme domestiques.

Un conseil de dames dirige cette Œuvre.

Présidente, madame la vicomtesse de GONAUT-BIRON, 63, rue Saint-Dominique-Saint-germain.

### MAISON DE LA SAINTE-ENFANCE

30, rue de Reuilly, et 33, rue du Chemin-de-Reuilly.

La maison de la rue de Reuilly, dirigée par les Sœurs bénédictines de l'Immaculée-Concep-